

DÉPARTEMENT
DE
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.03.19

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

OBJET :
GARANTIE
D'EMPRUNT :
OPERATION BOUC
BEL AIR MONTAURY
LLS, PARC SOCIAL
PUBLIC,
ACQUISITION EN
VEFA DE 37
LOGEMENTS -
SOCIETE CDC
HABITAT SOCIAL
SOCIETE ANONYME
D'HABITATION A
LOYER MODERE

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

La Société CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE fait l'acquisition en VEFA de 37 logements situés : rue Jacques Yves Cousteau - 13320 Bouc Bel Air.

Cette opération sera financée au moyen d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations avec les caractéristiques financières des 7 lignes de prêt suivantes :

- PLAI : ligne de prêt n° 5595473, d'un montant de sept-cent-trente-neuf mille quatre-cent-quatre-vingt-trois euros (739 483,00 euros) ;
- PLAI foncier : ligne de prêt n° 559472, d'un montant de sept-cent-soixante-douze mille huit-cent-quatre-vingt-dix-sept euros (772 897,00 euros) ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24_03_19-DE

S²LO

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

- PLS PLSDD 2024 : ligne de prêt de deux-cent-cinquante-neuf mille euros (259 179,00 euros) ;
- CPLS Complémentaire au PLS 2024 : ligne de prêt n° 5595476, d'un montant de trois-cent mille deux-cent-trente-deux euros (300 232,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2024 : ligne de prêt n° 5595470, d'un montant de quatre-cent-trente-et-un mille huit-cent-vingt-cinq euros (431 825,00 euros) ;
- PLUS : ligne de prêt n° 5595475, d'un montant de neuf-cent-quatre-vingt-cinq mille cent-vingt-et-un euro (985 121,00 euros) ;
- PLUS foncier : ligne de prêt n° 5595474, d'un montant de neuf-cent-trois mille quatre-cent-soixante-treize euros (903 473,00 euros)

TOTAL : 4 392 210,00 euros

La Société CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE sollicite de la Commune de Bouc Bel Air, la garantie à hauteur de **100 %** de cet emprunt nécessaire à la réalisation de cette opération,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°160520 en annexe signé entre : CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE BOUC BEL AIR accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **4 392 210,00 euros** souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts N°160520 constitué de 7 lignes de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 392 210,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n°160520 de l'opération BOUC BEL AIR MONTAURY, Parc social public, Acquisition en VEFA de 37 logements.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 08/07/2024




Richard MALLIÉ,
Maire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le



ID : 013-211300157-20240701-24_03_19-DE